

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alexandre BOUSCAUD, Maire.

Séance du 29 avril 2021.

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre BOUSCAUD.

Présents : M. Alexandre BOUSCAUD ; M. André FOSTIER ; Mme Corinne BOUCHISSE ; M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS ; Mme Marjorie LECOMTE ; Mme Pauline DELATTRE ; Mme Magali LAPORTE (arrivée à 20h) ; M. Benjamin DÉGLISE ; M. Georges GERIN ; Mme Yvette VALLIN.

Absents excusés : M. Alexandre BOURÉ (procuration à Antonio AZEVEDO DOS SANTOS) ; Vincent VANCAUTEREN (procuration à Alexandre BOUSCAUD)

Absente : Mme Rolande DEMITRES.

Secrétaire de séance : Mme Pauline DELATTRE.

M. le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et précise que la réunion est enregistrée.

Mme Pauline DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande une minute de silence en l'honneur de Mme Jeanne MICHAUD, ancien Maire de la commune, décédée récemment.

M. le Maire souhaite insérer un point à l'ordre du jour concernant la semaine scolaire à 4 jours. Il demande aux membres de l'Assemblée d'approuver ce rajout par un vote.

Vote : Pour à l'unanimité des votants.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BOUCHISSE.

Elle explique qu'elle n'a pas eu le temps de lire le compte-rendu avant son envoi et souhaite y apporter quelques modifications.

Dans le point n°3, Mme BOUCHISSE demande à ce qu'il soit rectifié qu'elle donne la parole à Mme GAUDICHEAU pour la présentation des comptes administratifs 2020.

De plus, elle souhaite rajouter un point suite à l'intervention de M. GERIN demandant qu'un président de séance soit voté pour la présentation des comptes administratifs. Elle donne lecture d'un passage du compte-rendu de l'année précédente où il est noté que « M. le Maire donne la présidence à Mme MASNADA ». Elle demande à M. GERIN, Maire en cette période, si le fait de voter la présidence est une nouvelle loi ou si elle était déjà effective depuis plusieurs années. Cela afin de faire le nécessaire pour l'année prochaine.

M. GERIN précise qu'il ne sait pas si c'est une nouvelle loi mais indique qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour « élection d'un président pour le vote du compte administratif ».

M. FOSTIER demande à ce qu'on se renseigne sur la date de promulgation de cette loi.

Mme VALLIN souhaite apporter également des changements sur l'intervention de M. GERIN expliquant que la minorité n'a pas pris part au vote des comptes administratifs, des budgets et des affectations de résultats.

Mme BOUCHISSE précise que sur les documents envoyés à la Sous-Préfecture, cette précision est bien mentionnée mais que leurs services nous ont indiqué que cela compte comme des abstentions.

Mme VALLIN souhaite également faire modifier le point 5, « vote des taux d'imposition 2021 » qui a été voté à l'unanimité et non à la majorité.

M. GERIN précise qu'il en est de même pour les comptes de gestion ainsi que le point 8 concernant « le refus du transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes Bugey Sud ».

Il souhaite également apporter une modification sur le vote du point 7 qui a fait l'objet de l'abstention de la minorité (soit 2 Abstentions).

M. le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2021 en incluant toutes ces modifications.

Vote : 9 Pour / 2 Abstentions (M.GERIN et Mme VALLIN).

(Arrivée de Mme LAPORTE)

2) VENTE POUR PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE N° AB 348.

Affaire n° 27/2021

M. le Maire explique à l'Assemblée que la société SCI MC2A souhaite installer une micro crèche sur la commune à côté de l'école. Pour ce faire, elle souhaite acheter 600m² de la parcelle AB 348 proposé pour un montant de 15 000€ soit 25€ le m².

Mme VALLIN demande si une étude de marché a été réalisée pour ce projet afin de savoir si il y a un réel besoin et demande si les assistantes maternelles de la commune ont été contactées.

Mme BOUCHISSE explique que Mme PONASSE, gérante de la micro crèche à Virignin et porteuse de ce projet sur la commune, a fait une étude. Elle indique que la CAF constate un manque à ce niveau sur le territoire et soutien donc ce projet.

M. GERIN note que sur le projet de délibération, plusieurs réunions ont eu lieu. Il demande qui a été convoqué à ces réunions.

M. le Maire répond que ce sont des conseillers de la majorité avec la personne porteuse du projet.

M. GERIN demande pourquoi personne de la minorité n'a été convié.

M. le Maire répond que c'est de sa propre initiative.

M. GERIN précise que la commission scolaire aurait pu prendre part à l'élaboration de ce projet.

Mme BOUCHISSE rappelle que les circonstances particulières ne permettent pas de réunir les commissions et que toutes les communes ont ce même problème.

Mme BOUCHISSE précise que ce projet inclut la création d'un relai d'assistantes maternelles mutualisé avec les communes de Champagne en Valromey et Artemare.

L'ensemble des assistantes maternelles de la commune ont été contactées et quatre d'entre elles ont répondu à cette enquête.

Des réunions sont en cours pour mettre en place cet autre projet.

Mme LAPORTE précise qu'un questionnaire sur les besoins des familles sur le mode de garde a été distribué dans le cahier des enfants et que le retour est positif.

M. AZEVEDO DOS SANTOS remercie la minorité de s'inquiéter pour le travail des assistantes maternelles de la commune mais précise qu'il y a de la demande dans la région et pas assez de places disponibles. Ce projet ne leur fera pas perdre d'enfants. Il explique que ce projet a été réfléchi malgré ce que peut penser la minorité.

M. GERIN répond que ce qui les gêne c'est de ne pas avoir été convié aux réunions préparatoires.

Mme VALLIN demande des précisions sur la SCI MC2A.

M. AZEVEDO DOS SANTOS explique que c'est Mme PONASSE qui a créé sa société. Elle souhaite acheter le terrain pour construire sa micro crèche et la gérer elle-même.

M. le Maire précise que ce projet est important afin de donner de l'ampleur à notre commune et surtout qu'il y a de la demande dans le secteur.

M. GERIN demande comment le prix de vente a été fixé dans cette zone constructible.

M. le Maire répond amusé « au pendule », et explique à M. GERIN que les projets de la majorité sont réfléchis malgré ce qu'il croit.

Il continue en indiquant que ce prix a été déterminé en commun accord avec Mme PONASSE afin de permettre l'implantation de cette micro crèche sur la commune plutôt que sur une commune voisine, sans trop la pénaliser financièrement et permettre d'amener aux habitants un service supplémentaire.

M. AZEVEDO DOS SANTOS demande confirmation à M. GERIN que le précédent mandat a bien donné un terrain pour l'Euro symbolique.

M. GERIN le confirme et précise que c'était pour une entité publique (communauté de communes) afin d'y implanter la maison médicale, donc faire du social et non pour « du privé ».

M. le Maire précise que la micro crèche fait également parti du secteur social.

M. GERIN demande si ce projet garde le cheminement piéton prévu initialement.

M. AZEVEDO DOS SANTOS explique que, dans le nouveau projet de l'école, ce chemin a été supprimé mais qu'un accès du même genre est envisagé.

Mme LECOMTE souhaite préciser à la minorité que, même si elle était au courant de ce sujet, elle n'a pas été convié aux réunions alors qu'elle fait partie de la majorité.

M. GERIN ajoute que la majorité était au courant alors que ce n'était pas le cas de la minorité, ce qu'il déplore.

Mme LAPORTE signale que le sujet a été abordé en réunion scolaire en présence de Mme VALLIN.

M. GERIN renchérit que ce point aurait dû être vu en conseil.

M. FOSTIER demande l'autorisation de poser une question sans rapport avec le sujet. Il explique que la nouvelle municipalité a souhaité faire une permanence des élus le samedi matin et demande pourquoi la minorité n'a pas proposé d'y participer.

M. GERIN répond qu'on ne lui a pas proposé d'y participer.

M. FOSTIER explique qu'il fait partie du conseil municipal et que c'est donc son droit de venir en mairie et de demander à participer à ces permanences.

M. le Maire demande de passer au vote.

Vote : 10 Pour / 2 Contre (M. GERIN et Mme VALLIN)

Mme LAPORTE demande pourquoi la minorité vote Contre.

Mme VALLIN et M. GERIN précisent que c'est parce qu'ils n'ont pas été conviés aux réunions.

3) MAINTIEN DE LA SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS.

Affaire n° 28/2021

M. le Maire donne la parole à Mme BOUCHISSE qui s'occupe du scolaire.

Elle explique que le précédent mandant, par délibération du 27 juin 2017, et en accord avec le Conseil d'Ecole, a instauré le retour à la semaine de 4 jours de temps scolaire.

Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Il est précisé que le Conseil d'Ecole du 27 avril 2021 a validé le maintien de la semaine scolaire à 4 jours, avec l'accord du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves.

M. le Maire demande de passer au vote :

Vote : Adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal est prévu le 28 mai et lève la séance à 20h20.